

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 06 mai 2014 à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne remplacé par son suppléant Alain DELSUS, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MARTIN Jean, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Jacques, SACRE Thierry, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS: DUBOS Patrick, OUADDANE Atika, RAMBOUR Bertrand, SONNINO Marie, VAN ZUMMEREN Roël,

ABSENTS:

PROCURATIONS: VAN ZUMMEREN Roël a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Thierry SACRE,

SECRETAIRE: Jean TRAMONT.

OBJET: AFFILIATION A TITRE VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Gers numérique » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers (CDG 32)

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert « Gers numérique » a sollicité son affiliation à titre volontaire au CDG du Gers.

L'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1985 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose qu'il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements publics déjà affiliés représentant au moins les trois quart des fonctionnaires concernés ou par les trois quart de ces collectivités et établissements publics représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le CDG du Gers a donc demandé à l'assemblée délibérante, si elle entend faire opposition à cette affiliation avant le 31 mai 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire opposition à l'affiliation du Syndicat Mixte Ouvert « Gers numérique » au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers.

Pour extrait conforme le 09 mai 2014.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC